

**REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
ZONES INONDABLES**

COMPTE-RENDU

22 janvier 2003 à Blaesheim

Etaient présents

- M. **Etienne WOLF**, Vice-président du Syndicat mixte
- M. **Hubert HOFFMANN**, Président de la Communauté de Communes Gamsheim-Kilstett
- M. **Bernard INGWILLER**, Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
- M. **Antoine SCHALL**, Président de la Communauté de Communes Les Châteaux
- M. **Justin VOGEL**, Président de la Communauté de communes du Kochersberg
- M. **André BIETH**, Maire de Hangenbieten
- M. **Henri BRONNER**, Maire de Vendenheim
- M. **Jean-Claude DARTEVELLE**, Suppléant de Monsieur Daniel HOEFFEL
- M. **Philippe DEBS**, Maire de Entzheim
- M. **Jean-Michel GALEA**, Maire de Hindisheim
- M. **Léger GAUTHIER**, Conseiller communautaire
- M. **Hugues GEIGER**, Vice-président de la CUS
- M. **Jean-Pierre GILG**, Communauté de communes du Rhin
- M. **Roland GOETZ**, Maire de Schwindratzheim
- M. **Robert HABERSTICH**, Conseiller communautaire
- M. **René LACOGNE**, Maire de Fégersheim
- M. **Frédéric LE JEHAN**, Conseiller communautaire
- Mme **Danielle MEYER-TRABER**, Maire d'Ostwald
- M. **Denis SCHULTZ**, Maire de Sand
- M. **Rémy WILLMANN**, Communauté de communes de Benfeld
- M. **Sébastien ZAEGEL**, Maire de Geispolsheim
- Mme **Sandrine ANN**, Mairie de Bischheim
- M. **François BERNARDY**, Adjoint au Maire de Griesheim sur Souffel

- M. **Etienne BINNERT**, Adjoint au Maire de Limersheim
- Mme **Christine HIPP**, Adjointe au Maire de Lipsheim
- M. **J.C. KREBS**, Adjoint au Maire de Weitbruch
- M. **Albert MISCHLER**, Adjoint au Maire de Hoerd
- M. **Roger OTT**, Adjoint au Maire de Duppigheim
- M. **Jean-Pascal RIEDINGER**, Adjoint au Maire de Pfettisheim
- Monsieur **Etienne ROECKEL**, Adjoint au Maire de Weyersheim
- Mme **Fabienne RUBACH**, Adjointe au Maire de Blaesheim
- M. **Robert SCHMIDT**, Adjoint
- M. **André SCHMITT**, Mairie de Duttlenheim
- M. **Ludovic SCHMITT**, Adjoint au Maire de Bergbieten
- M. **Hubert STEINMETZ**, Communauté de communes de la région de Brumath
- M. **Gérard VELTZ**, Adjoint au Maire de Kilstett
- Mme **Christiane WOLFHUGEL**, Mairie de Hoerd
- Mme **Valérie MAIRE**, CUS Service de l'Urbanisme
- M. **Pierre ZETER**, CUS Service de l'Urbanisme
- M. **Jacky MARNOT-HOUDAYER**, Conseil Général
- M. **Jean-Claude CLAVERIE**, D.D.E.
- M. **Philippe RALUY**, D.D.E.
- M. **François BARNIER**, Chambre d'Agriculture
- M. **Pascal WEHRLE**, DDAF, Directeur Délégué
- Mme. **Alix BRUNEAU**, DDAF
- Mme. **Véronique HEITZ**, DIREN
- M. **Jean-Pascal SPITZER**, Service de la Navigation
- M. **Jean-Claude PETIT**, E.N.A.

- M. **Jean-Christophe BRUA**, S.D.A.P. du Bas-Rhin
- M. **Charles FREY**, Alsace Nature
- M. **René REINBOLT**, Alsace Nature
- M. **Alain BUISSON**, D.R.D.J.S.
- M. **Régis TOURNIER**, ADIRA
- Mme. **Marie-Claude LEMMEL**, Syndicat Mixte du Piémont des Vosges
- M. **Guillaume HAEMMERLIN**, Pays Bruche Mossig Piémont

- - Mme. **Géraldine MASTELLI**, ADEUS
- M. **Christian MEYER**, ADEUS
- M. **Michel REVERDY**, Directeur
- Mme. **Christine SANCHEZ-MARTIN**, Assistante
- Mme. **Nathalie LOEFFLER**, Assistante

M. Gérard WENDLING, Maire de Blaesheim, souhaite à tous les participants une cordiale bienvenue. Après un rapide exposé sur sa commune, il passe la parole à M. Etienne WOLF, vice-président du Syndicat mixte, qui souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2003, et excuse le président Robert GROSSMANN retenu en dernière minute.

M. Etienne WOLF précise que l'année 2003 sera pour notre Syndicat mixte une année importante, puisque nous allons bâtir notre projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, et nous allons aussi amorcer le document d'orientations, qui aura par la suite une force juridique.

Il remercie **M. Gérard WENDLING** pour ses mots de bienvenue. Le groupe de travail n'était pas encore venu à Blaesheim, une des dix communes « isolées », c'est-à-dire n'ayant pas transféré sa compétence « Scot » à une communauté de communes.

L'objet de cette réunion est d'évoquer aujourd'hui les risques d'inondation. Ce sujet est important et M. WOLF se réjouit de voir le groupe de travail -composé d'élus, de représentants des personnes publiques, du monde socio-économique et associatif- si nombreux en débattre.

Il précise que c'est le Syndicat mixte pour le SCOTERS qui assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude, laquelle a été cofinancée par le Ministère de l'environnement à 50%.

Cette étude a trait aux risques naturels d'inondation du territoire du SCOTERS. Au-delà du diagnostic qui constitue la première phase du document provisoire que les participants ont reçu, le groupe de travail va aborder aujourd'hui la deuxième phase visant à valoriser ces zones inondables (nota : plus de 370 documents ont été imprimés pour l'occasion).

Aujourd'hui, personne ne nie la notion de risques naturels, même si tout le monde a tendance à en occulter les conséquences.

Et personne ne souhaite plus construire -cela va de soi- dans les zones dites « à risque », délimitées par les plans d'exposition aux risques naturels.

Les zones « rouges » sont devenues inconstructibles, et les zones « bleues », par remontée de la nappe phréatique ou par submersion des eaux superficielles, appellent toute la vigilance des pouvoirs publics, des Maires en particulier.

Pour autant, peut-on définitivement geler ces territoires, qui représentent 17 % de l'étendue du SCOTERS ? Ceux-ci ne doivent pas être vécus uniquement comme des contraintes, et tout l'intérêt de cette étude est sans doute de leur trouver des fonctions nouvelles, en rapport avec les loisirs, le paysage ou l'écologie.

On pourrait même penser que certaines zones inondables pourraient être valorisées avec des projets qui, non seulement prendraient en compte le risque naturel, -c'est la moindre des choses !-, mais pourraient en améliorer les conditions actuelles d'inondabilité.

M. Etienne WOLF précise que ce problème est important, et les médias rappellent de temps à autre à la population que les risques naturels existent, qu'il s'agisse d'eaux, de neige, d'avalanches, de volcans ou de tremblements de terre.

Aujourd'hui, cette population n'admet plus que les risques naturels n'aient pas fait l'objet de mesures d'information et d'anticipation, chacun recherchant le risque « zéro ».

D'autre part, la recherche des responsabilités rend l'élu assez vulnérable sur ces questions.

Pour autant, toute notre région a besoin de se développer, et les secteurs inondables doivent participer au fonctionnement de notre territoire, les affectations variant avec les sensibilités du milieu : parcs naturels ou urbains, zones d'expansion des crues, espaces de loisirs etc

M. WOLF précise encore qu'il ne servirait à rien d'avoir sur ce sujet des positions simplistes ou sectorielles : le SCOTERS est bien le lieu où s'articulent des problématiques d'environnement, de transports, d'habitat et d'économie. C'est aussi cela la notion de développement durable.

Il souhaite que ce sujet fasse l'objet d'un débat, au moment où cette étude entre dans sa forme définitive, car tous les acteurs du développement ont quelque chose à dire sur ce sujet : Les services de l'Etat, bien sûr, les associations de protection de l'environnement, mais aussi les élus, concernés au premier chef, les personnes publiques associées et les représentant du monde socio-économique.

M. WOLF propose ainsi d'entendre, dans un premier temps, les représentants de l'ADEUS, qui ont réalisé cette étude, puis d'écouter les services de l'Etat, et enfin de lancer le débat. Il donne donc la parole à Mme Géraldine MASTELLI, de l'ADEUS.

La présentation de l'étude de l'ADEUS «Prise en compte des risques d'inondations dans le SCOTERS» a donné l'occasion aux élus et aux autres personnes associées à cette réunion de débattre de la place des zones inondables dans le projet du SCOTERS.

1. La définition de l'aléa d'inondation

M. Pascal WERLE, directeur départemental adjoint de l'agriculture et de la forêt estime que l'étude est intéressante car elle permet une approche globale du fonctionnement hydraulique, écologique et paysager. En ce qui concerne les inondations ce sont les accumulations de l'urbanisation dans ces zones qui en augmentent le risque. Il suggère donc fortement de ne plus y construire.

Dans la prise en compte des risques il faudrait distinguer les zones inondables en zone NA et les zones déjà urbanisées.

Pour **M. Charles FREY** de l'association Alsace Nature, il manque une étude globale et certaines zones inondables ne figurent pas dans l'étude.

M. André BIETH, maire de Hangenbieten indique qu'il y a aussi des zones non inondés de fait qui sont classées en zone inondables.

Pour **M. Xavier MULLER**, maire de Marlenheim, il faut tenir compte de la connaissance des gens qui habitent les lieux depuis 30 ans.

M. Hubert HOFFMANN, maire de Gamsheim s'étonne que des zones qui sont constructibles au SDAU de 1973 soient considérées aujourd'hui comme des zones inondables dangereuses, surtout après la construction de l'A35 qui ferait digue par rapport à la Zorn.

L'aléa inondation dans le SCOTERS est défini par les études des documents réglementaires. L'urbanisation de ces zones est l'enjeu principal. La perception et la prise en compte du risque ne sont pas homogènes.

2. La prise en compte des risques

M. Etienne WOLF, maire de Brumath et vice-président du Syndicat mixte demande une position précise de la part de l'Etat.

M. Pascal WERLE veut donner une ligne claire car les élus et l'administration sont bien en première ligne en cas de crise. Il estime qu'il faut se positionner. Pour cela il faut prendre en compte les crues majeures et à une échelle prospective (30 ans). Les zones inondables en NA en extension doivent être reclassées en zones agricoles, naturelles ou de loisir. Dans les parties agglomérées, les prescriptions doivent être appliquées au cas par cas sans augmenter le «grignotage» des zones inondables.

M. Xavier MULLER pense qu'il ne faudrait plus de gestion au cas par cas mais qu'il doit y avoir un plan et une règle d'ensemble pour tout le SCOTERS et même au-delà.

M. Hugues GEIGER, vice-président de la CUS estime qu'il faut geler les champs d'expansion des inondations et imposer une solidarité entre l'amont et l'aval. Mais il ne faut pas paralyser l'urbanisation dans les parties déjà urbanisées comme au Wacken et à Ostwald. Il préconise une phase de transition avant de refuser toute urbanisation dans les zones inondables.

Mme Danielle MEYER-TRABER, maire d'Ostwald plaide également pour un moratoire pour la constructibilité des terrains du Boehrie à Ostwald, qui seront environnementalement réussis. Elle pense que l'Etat doit faire confiance aux techniciens de la CUS.

Pour **M. Claude WISSENMEYER**, maire de Westhouse il ne faudrait pas que l'on puisse construire à Strasbourg et uniquement se promener dans les zones inondables, ailleurs.

M. Bernard INGWILLER, maire de Grassendorf et membre du bureau du Syndicat mixte se méfie des compensations qui peuvent détruire l'espace. Le SCOTERS doit assurer des missions collégiales sur la question des zones inondables.

M. Charles FREY rappelle que le SCOTERS doit prendre en compte le SDAGE Nappe Ill-Rhin et préconise un classement des zones inondables en zone non constructible. Il pense cependant qu'il faut distinguer les inondations par remontée de la nappe et celles par débordement des cours d'eau. Par ailleurs, il insiste sur leur intérêt écologique à valoriser.

La conscience des responsabilités est générale. Les élus et l'administration d'Etat sont en première ligne en cas d'inondation. Une position claire est à définir dans le cadre du SCOTERS. La position de synthèse ne sera crédible et viable que si elle tient compte des solidarités et qu'elle se prononce, à l'avance, sur les principes d'exception.

3. Mise en œuvre et gestion

M. Etienne WOLF demande à ce que les services de l'Etat et ceux du SDAGE mettent en commun les travaux existants.

M. Pascal WERLE commencerait par mettre en évidence la préservation des champs d'expansion.

Pour **M. Bernard INGWILLER**, nous sommes en présence d'un document modèle pour le SCOTERS pour assurer une gestion globale. Des mesures simples, comme la modernisation des ouvrages pour éviter les inondations, peuvent déjà être prises.

Le représentant de la Cocoben cherche à savoir qui entretient ces zones.

M. Denis SCHULTZ, maire de Sand estime que la gestion de l'Ill doit être confiée au CRA, dans le cadre de la décentralisation.

M. Xavier MULLER se prononce pour un moratoire pour l'application de l'inconstructibilité des zones déjà engagées.

M. Denis SCHULTZ propose une valorisation des zones inondables en urbanisant les terrains en limite.

Les constructions sur pilotis doivent également être envisagées, comme le montre l'exemple du club-house de Sand.

Pour valoriser les zones inondables dans le cadre du SCOTERS, il faudra distinguer les zones en fonction de leur dangerosité et de leur vocation. La question de leur gestion et de leur entretien doit également être posée dès à présent.

Nota : Les participants peuvent adresser leurs remarques et/ou contributions éventuelles au Syndicat mixte avant fin février 2003, en vue de la finalisation de l'étude

A la suite de cet exposé, M., DDAF, prend la parole pour exposer la position de l'Etat.

...../...../...../..... voir le DDAF ou Alix BRUNEAU....

En conclusion du débat.

M. WOLF précisent que les études du SCOTERS se poursuivent actuellement, et que les membres du Bureau viennent récemment de discuter des tous premiers scénarios de notre futur PADD.

Les conclusions de cette étude sur les risques d'inondation alimenteront bien-sûr le contenu du PADD, et serviront également à formaliser le futur document d'orientations du SCOTERS.

En remerciant de leur présence et de leur participation l'ensemble du groupe de travail, il donne rendez-vous à tous pour une prochaine réunion de travail sur la version provisoire de ce « projet d'aménagement et de développement durable » le 31 mars prochain, le lieu n'est pas encore arrêté.

(nota : postérieurement à la réunion de Blaesheim, ce rendez-vous a été fixé à Vendenheim, salle des fêtes, de 14h30 à 17h)

Etienne WOLF,
Vice-président du Syndicat mixte